

académie
Toulouse



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haute-Garonne
Éducation
nationale



SAMIS
Service médical des élèves

Référence
TC/MCV /2018-2019

Dossier suivi par
Docteur Thérèse Consonni
Médecin conseiller technique

Téléphone
05 36 25 83 02
Courriel
samis2@ac-toulouse.fr

Rectorat de Toulouse
75 rue Saint Roch
CS87703
31077 Toulouse cedex 4

Toulouse, le 04 juin 2019

L'Inspectrice d'académie
Directrice académique des services de
l'Education nationale de la Haute-Garonne

aux

Parents d'élèves

Objet : recommandations dans un contexte d'épidémie de rougeole

Madame, monsieur,

Depuis quelques semaines le nombre de cas de rougeole augmente à nouveau en Occitanie et particulièrement en Haute-Garonne.

La rougeole est une maladie virale très contagieuse qui peut être très grave et qui se manifeste généralement par une fièvre avec des signes de toux, une rhinite et une conjonctivite suivie d'une éruption cutanée typique.

La transmission de la maladie se fait essentiellement par voie aérienne, soit directement à partir d'un malade, soit parfois indirectement en raison de sa persistance dans l'air ou sur une surface contaminée par des sécrétions naso-pharyngées.

La contagiosité commence 5 jours avant le début de l'éruption et s'étend jusqu'à au moins 5 jours après le début de l'éruption.

Le meilleur moyen de se protéger est la vaccination, aussi nous vous recommandons de vérifier le statut vaccinal de votre enfant auprès de votre médecin traitant et le cas échéant de le faire vacciner pour qu'il soit à jour (2 doses sont nécessaires).

Elisabeth Laporte



Une seule protection :
la vaccination

La rougeole est une des maladies
infectieuses les plus contagieuses

Un malade peut contaminer jusqu'à
20 personnes



Les jeunes enfants, les adolescents
et les jeunes adultes sont
les plus concernés



La vaccination est la meilleure protection

Je suis né en 1980
ou après

Je consulte
mon carnet de santé,
pages vaccinations

- J'ai reçu 2 doses de vaccin contre la rougeole
→ Je suis protégé
- Je n'ai reçu qu'une dose
- Je ne suis pas vacciné
- Je n'ai pas mon carnet de santé
→ Je consulte mon médecin

Je suis né
avant 1980

J'ai probablement
déjà eu la rougeole
dans ce cas
Je suis protégé

- En cas de doute, je consulte
mon médecin qui pourra
me conseiller



Pour en savoir plus consultez :

- L'affiche et le dépliant grand public édités par l'ARS Occitanie
- Le site vaccination-info-service.fr
(Agence nationale de santé publique/Santé publique France)
- Le dernier Point de situation épidémiologique en Occitanie
(Agence nationale de santé publique/Santé publique France)

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2
standard : 04 67 07 20 07

www.occitanie.ars.sante.fr | @ARS_OC sur Twitter

Contacts presse ARS :

Vincent DROCHON

Sébastien PAGEAU

Anne CIANFARANI

04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77

vincent.drochon@ars.sante.fr

04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)

sebastien.pageau@ars.sante.fr

05 34 30 25 39 / 07 60 37 01 19 (Toulouse)

anne.cianfarani@ars.sante.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

La rougeole continue à progresser en Occitanie Une seule protection : la vaccination



Depuis plusieurs mois, le nombre de cas de rougeole augmente en Occitanie, ce qui témoigne d'une circulation active du virus. Face à cette situation, l'Agence régionale de santé rappelle que le meilleur moyen de se protéger contre la rougeole, c'est de se faire vacciner !

Déjà plus de 320 cas de rougeole cette année en Occitanie

* Source Agence
nationale de
santé publique
/ Santé publique
France

Depuis le début de l'année 2019, 324 cas de rougeole ont été déclarés à l'ARS Occitanie, ce qui représente plus d'1/4 des cas déclarés en France. Au total, 91 personnes ont été hospitalisées et 29 ont présenté des complications (encéphalite, pneumopathies). Les enfants de moins de 5 ans sont les plus concernés. Trois départements sont principalement touchés : la Haute-Garonne, l'Aude, et les Pyrénées-Orientales*.

Le caractère très contagieux de la rougeole et une couverture vaccinale insuffisante sur l'ensemble de nos départements, sont deux facteurs qui pourraient favoriser le redémarrage d'une épidémie dans notre région. Dans plus de 9 cas sur 10, les personnes infectées sont non ou insuffisamment vaccinées (1 seule dose). À ce jour, aucun département en Occitanie n'atteint les 95% de couverture vaccinale de vaccin rougeole-oreillons-rubéole (ROR), taux recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour permettre l'élimination de la maladie*.

Pour se protéger et protéger les plus fragiles, un seul réflexe : la vaccination

Pour être protégé efficacement, une seule solution : la vaccination. Le vaccin ROR est recommandé dès l'âge de un an, mais aussi chez les adultes nés après 1980. Consultez votre carnet de santé pour vérifier que vous êtes bien protégé. Les professionnels de santé, les professionnels de la petite enfance et les enseignants sont également fortement incités à vérifier leur statut vaccinal. Se vacciner c'est aussi protéger les plus fragiles qui ne peuvent pas être vaccinés : nourrissons de moins de 6 mois, femmes enceintes, personnes immunodéprimées...

Une maladie très contagieuse qui peut être grave

Souvent considérée à tort comme bénigne, elle peut entraîner de graves complications (pneumopathie, encéphalites...) et des hospitalisations. La rougeole n'est pas qu'une maladie de l'enfance, elle concerne aussi les adolescents et les adultes. Elle se caractérise par une forte fièvre, associée à une toux, une rhinopharyngite ou une conjonctivite, puis par une éruption cutanée.

La rougeole est 10 fois plus contagieuse que la grippe, un malade peut contaminer jusqu'à 20 personnes. Elle se transmet très facilement d'une personne à l'autre par l'air, lors de toux, éternuements, mouchage, ou par contact avec des objets contaminés (jouets, mouchoirs, ...). Si vous pensez avoir la rougeole ou si vous avez été en contact avec une personne infectée, contactez rapidement votre médecin et prévenez-le avant de vous déplacer. Il pourra ainsi adapter son mode de consultation afin de limiter le risque de contagion.

Une déclaration obligatoire par les professionnels de santé

La rougeole est une maladie à déclaration obligatoire. Le signalement à l'ARS par les professionnels de santé qui suspectent ou diagnostiquent un cas de rougeole est fondamental car il permet de mettre en œuvre rapidement des mesures de prévention autour des cas afin de limiter la propagation du virus.